

MODIFICATIONS N°1

Prescription de la modification n°1 du PLUi.

Le public est informé que le conseil communautaire d'Erdre et Gesvres, **a prescrit la modification n°1 du PLUi, en date du 26 février 2020**, afin de tenir compte de l'évolution de certains projets nécessitant des ajustements ponctuels, la correction d'erreurs matérielles et la clarification de certaines dispositions du document d'urbanisme.

La délibération sera affichée pendant un mois au siège de la CCEG et en mairie des communes membres, à compter du 9 mars 2020.

[Consulter la délibération du 26 février 2020](#)



Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 28 02 22 40 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Du lundi au jeudi

8h30>12h00 / 14h00>17h30

Le vendredi

8h30>12h00 / 14h00>16h30